

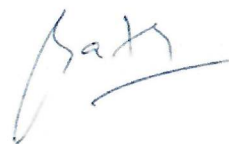
N'Djaména, le 1^{er} juin 2026

Monsieur Luciano Calestini,

Le Coordonnateur Résident des Nations Unies et Coordonnateur Humanitaire au Tchad exprime sa demande à la Directrice Exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) de procéder à l'établissement d'un Programme de Coopération pour la période de 2027 à 2030, et ce en conformité avec l'Accord de Base Régissant la Coopération entre le Gouvernement du Tchad et l'UNICEF, signé le 04 Septembre 1961 et renouvelé le 7 Juillet 1994, et le Document de Programme de Pays pour la période de 2027 à 2030 développé conjointement par le Gouvernement du Tchad et l'UNICEF en collaboration avec l'équipe-pays des Nations Unies.

Le Coordonnateur Résident fait part de sa parfaite satisfaction en ce qui concerne la qualité du Document de Programme de Pays proposé pour la période de 2027 à 2030, et reconnaît le caractère inclusif du processus d'élaboration dudit Document, ce qui a assuré son alignement aux priorités du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement (UNSDCF, 2027-2030) et aux priorités nationales du pays énoncées dans le Plan National de Développement « Tchad Connexion 2030 ». Au vu de ce qui précède, le Coordonnateur Résident confirme son adhésion au Document de Programme de Pays proposé, et recommande au Conseil d'Administration de l'UNICEF à ce qu'il fasse l'objet d'une décision favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de ma parfaite considération.



François Batalingaya
Coordonnateur résident

M. Luciano Calestini
Représentant
UNICEF-Tchad

